

**Communiqué**

Pour diffusion immédiate

**Action patrimoine dénonce la démolition imminente de l'ancienne banque Molson de Bedford**

Québec, 04 juillet 2017 - Le 11 juin dernier, Action patrimoine a pris connaissance de la démolition imminente de l'ancienne banque Molson de Bedford par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) dans le but d'élargir la voie publique, de faciliter et sécuriser le passage des véhicules lourds.

En février dernier, Action patrimoine écrivait à la municipalité de Bedford afin de lui faire part de ses préoccupations dans ce dossier. Notre lettre, restée sans réponse, soutenait l'importance de commander les études nécessaires et de donner accès à celles-ci. Elle soulignait aussi l'intérêt patrimonial du bâtiment ainsi que l'importance de considérer des scénarios alternatifs pour pouvoir sécuriser l'artère et mettre en valeur le noyau villageois de Bedford.

Dans un premier temps, nous réitérons l'importance de réaliser une étude patrimoniale avant de prendre une décision concernant ce bâtiment d'intérêt. Rappelons que son architecte d'origine britannique, Philip John Turner, a reçu sa formation au sein de l'Architectural Association de Londres. Plusieurs années après son arrivée à Montréal, il a occupé la direction de l'École d'architecture de l'Université McGill entre 1939 et 1941. Il aurait construit plus de quinze (15) succursales Molson au Québec et en Ontario. Nous souhaitons également réfuter la déclaration du maire Yves Lévesque qui affirmait dans un article publié dans la *Voix de l'Est* en janvier 2017 que l'ancienne banque Molson est un bâtiment difficile à convertir. Les banques sont généralement des édifices qui peuvent être facilement réutilisés et plusieurs des succursales réalisées par ce même architecte ont non seulement trouvé une nouvelle vocation, mais sont également devenues une source de fierté et de succès dans leur milieu.

Dans un deuxième temps, nous considérons que l'information nécessaire à la prise de décision concernant la sécurisation de l'artère est insuffisante. Les recommandations présentes dans un rapport produit à

cet effet pour le Ministère (MTMDET) ne sont toujours pas accessibles au public. De plus, suite à un accident survenu à cette intersection, un rapport a été produit par un coroner qui recommande, afin de la sécuriser, la mise en place de feux clignotants signalant le passage pour piétons. Avant que toute décision finale soit entreprise, nous croyons que le rapport du Ministère doit être rendu public et que d'autres scénarios doivent être envisagés pour concilier la sécurisation de l'intersection et la mise en valeur du noyau villageois de Bedford.

Dans un troisième temps, la démolition de l'ancienne banque Molson pour permettre l'élargissement de la voie ne fait que contourner un problème bien réel, celui de la circulation lourde au cœur de la municipalité. Il est difficile de croire que cet élargissement contribuera véritablement à améliorer l'espace pour les piétons et les autres usagers du secteur. Il constitue plutôt un recul pour les citoyens de Bedford, puisque cette action risque d'accentuer les nuisances associées aux nombreux camions qui circulent sur cette route. Par ailleurs, rien ne garantit à ce jour que le projet de réaménagement proposé par la municipalité sera réalisé, puisqu'aucun contrat avec un entrepreneur n'aurait été signé pour sa réalisation.

Finalement, nous réitérons donc dans l'urgence l'importance de suspendre la démolition de la banque tant que les études pertinentes n'aient pas été commandées et rendues publiques. Un tel projet, demandé par une municipalité et réalisé par un ministère, se doit d'être exemplaire tant sur la transparence, le processus consultatif et participatif et le projet de remplacement.

En conclusion, nous souhaitons rappeler que la réhabilitation de bâtiments patrimoniaux constitue un outil de développement économique important pour une localité. Les coûts requis pour procéder à la sauvegarde d'un tel bâtiment ont le potentiel de devenir un investissement rentable pour une municipalité. En ce sens, nous demandons au ministère des Transports et à la Ville de Bedford de revoir sa décision et de faire preuve d'une vision actuelle de l'aménagement du territoire qui sait tirer profit du patrimoine afin de mettre en valeur les villes et villages du Québec.

Pour information :  
Émilie Vézina-Doré  
Directrice générale  
418 647-4347, poste 202  
[direction@actionpatrimoine.ca](mailto:direction@actionpatrimoine.ca)